

JE VEUX DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Les dossiers de subventions pour l'année à venir ont été envoyés à chaque association.

“ Les dossiers doivent être remis complets en Mairie avant le Lundi 31 janvier 2022.

Retrouvez les trois éléments à fournir pour toutes demandes de subvention :

le formulaire de demande de subventions : [cliquer ici](#)

la fiche identité de l'association : [cliquer ici](#)

le calendrier des manifestations : [cliquer ici](#)

Ces documents peuvent être demandés directement à l'accueil de la Mairie, ou à l'adresse association@casson.fr



Mairie de Casson

3 rue de la Mairie
44390 CASSON

☎ 02 40 77 62 46

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mardi et Jeudi

de 9h à 12h

Les 1er et 3ème samedi du mois, hors juillet et août

de 9h à 12h